



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Direction des
ressources humaines**

Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Bureau des personnels ATSS
n° 0188/2022-2023/DPATE/HF/AM
Affaire suivie par :
Hélène FAUCHER
Tél : 03 26 05 99 06
Mél : dpate.atss@ac-reims.fr

Reims, le 5 mai 2023

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Objet : Accès au corps des attachés d'administration de l'État par voie de la liste d'aptitude au titre de l'année 2023.

Références :

- Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et décret n°2013-876 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps des attachés d'administration de l'État.
- Note de service BIATSS NOR : MENH 2233335N publiée au BO spécial n°47 du 15 décembre 2022.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'inscription à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2023.

Le contingent est de 7 promotions.

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les fonctionnaires :

- appartenant au corps des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- justifiant de 9 ans de services publics dont 5 ans de services effectifs dans le corps des secrétaires d'administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 1er janvier 2023.

En parallèle, les agents concernés recevront un mél confirmant leur promouvabilité. Ils sont invités à compléter leur dossier d'avancement par les documents annexés à la présente circulaire :

- **Annexe C2** fiche de candidature complétée par l'agent,
- **Annexe C3** rapport d'aptitude professionnelle complété par le supérieur hiérarchique direct,
- **Annexe C4** rapport d'activité complété par l'agent,
- Transmission du dernier compte rendu d'entretien professionnel à disposition.

J'attire votre attention sur la qualité de rédaction de rapport d'activité et du rapport d'aptitude professionnelle qui ne saurait se résumer à un simple rappel des activités professionnelles. Ce document permet d'apprécier les motivations du postulant qui exposera son projet professionnel et ses perspectives d'évolution de carrière.

Conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique, les deux principaux critères à mettre en avant sont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle.

C'est pourquoi, je vous demande d'être particulièrement attentif **aux avis** que vous formulerez : ils devront être **précis, motivés, détaillés** et **sans ambiguïté** afin de constituer un élément d'appréciation incontestable permettant d'opérer des choix avec la meilleure objectivité possible.

Point d'attention : Pour les dossiers de candidature à la liste d'aptitude présentés pour les personnels exerçant en intendance, le recueil de l'avis de l'agent comptable est fortement conseillé.

Pour compléter son dossier, l'agent dispose d'informations sur sa carrière dans son espace Colibris - mon portail RH, accessible depuis le portail ARENA --> gestion des personnels --> mon portail agent --> Colibris - mon portail RH ou sur l'application mobile e-colibris.

L'accès au corps des AAE entraînera obligatoirement une mobilité professionnelle et/ou géographique. C'est pourquoi les candidats veilleront à remplir la partie vœux du dossier qui sera prise en compte, dans la mesure du possible, pour le choix de leur nomination.

Les dossiers complets sont à retourner uniquement par courrier interne ou voie postale avant le 5 juin 2023, délai de rigueur, au rectorat de Reims, DPATE - bureau des personnels ATSS.

Les agents non candidats devront tout de même nous retourner l'annexe C2 complétée de leur nom – prénom et de la mention « non candidat » selon les mêmes conditions que les agents candidats, décrites ci-dessus.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de cette circulaire auprès des personnels.

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint
directeur des ressources humaines,



Cyrille BOURGERY

Pièces jointes :

- Lignes directrices de gestion académique relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels
- Annexe C2 fiche de candidature
- Annexe C3 rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C3 bis définition des aptitudes professionnelles
- Annexe C4 rapport d'activité

Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Bureau des personnels ATSS
Tél : 03 26 05 99 06
Mél : dpate.atss@ac-reims.fr
1, rue Navier
51082 Reims Cedex

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution à:

Monsieur le président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
Monsieur le directeur de l'Université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Madame la directrice du CROUS
Monsieur le directeur du Réseau Canopé
Monsieur le directeur du CREPS de Reims
Madame la cheffe du SAIO
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du Rectorat de Reims
Mesdames et Messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Madame la déléguée régionale adjointe Grand Est de l'ONISEP (site de Reims)
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de CIO